



## La vie de la commune

1	La vie de la commune	18	Site internet du village
2	Edito	19	Nos loges de vigne
3/6	Etat civil/infos diverses	20	Familles rurales
7/9	Conseils municipaux/Budget	21	Comité des fêtes
10/13	Fêtes et cérémonies	22	Résumés de livres
14	Croix Navet	23	Partage et convivialité autour de la table
15	Entretien et réfection de la voirie communale	24/27	Agenda/jeux
16/17	Occupation et utilisation de la voirie communale		

Commune de



**CUIS**

## EDITO :

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Après un début d'année 2020 plutôt morose, avec son voile de grisaille marbré par pluies et vents, les premiers rayons de soleil nous rendaient courage et optimisme quand, brutalement une crise, sans précédent depuis les 50 dernières années, a frappé notre pays avec la détection sur notre sol de cas de contaminations au virus COVID 19 ; cette épidémie d'ampleur mondiale a brutalement impacté notre vie :

- D'abord par une crise sanitaire anxiogène avec de nombreux malades et un pic d'hospitalisation et de mortalité d'une rare ampleur qui n'a laissé d'autre choix que le confinement de la population de notre pays.
- Ensuite et en conséquence directe a suivi une crise économique qui dépasse largement le cadre de la France et dont l'onde de choc n'a pas fini de se propager et va malheureusement impacter fortement les emplois et donc le niveau de revenus de chacun par contre-coups.

Face à la démonstration de la fragilité de notre nation avec cette dépendance évidente pour obtenir notamment masques et médicaments, j'espère que des leçons seront tirées et des décisions courageuses prises au plus haut niveau de l'état pour être mieux préparés à une éventuelle nouvelle catastrophe toujours possible.

Même si l'on constate, aujourd'hui, une évidente accalmie sur le front de l'épidémie, je conseille cependant à chacun de rester prudent pour éviter une nouvelle vague de contamination.

Au niveau de notre commune je me réjouis de ne pas avoir à déplorer, à ce jour, de décès, lié à cette terrible maladie, parmi mes administrés.

Je me dois de féliciter la population de notre village qui, malgré ces conditions si particulières pour le déroulement de l'élection municipale, a fait preuve non seulement d'un grand sens des responsabilités, en se prêtant de bonne grâce aux contraintes des « mesures barrières » mises en place, mais a aussi démontré un niveau de civisme remarquable en venant massivement effectuer son devoir dans ce contexte à haut risque.

Je tiens aussi à remercier tous ceux qui ont très largement manifesté leur adhésion et leur confiance à l'équipe qui m'apporte son soutien. Si nous sommes fiers de ce résultat qui cautionne notre approche et le travail déjà accompli et il est surtout la meilleure des motivations pour cette nouvelle mandature.

Nous avons d'abord porté nos efforts pour vous accompagner au mieux durant cette période difficile en organisant la continuité des services municipaux, en obtenant le maintien de la vente du pain, en distribuant des masques à notre population...

En parallèle, grâce au travail de chacun, nous avons réussi à définir et programmer la réalisation d'entretiens de voirie cette année malgré le contexte délicat tout en respectant l'équilibre de nos finances.

Je m'associe aux membres du conseil municipal pour vous souhaiter une agréable période estivale qui vous permette de trouver l'énergie de réussir une sortie de crise dans les meilleures conditions possibles.

## Etat civil

Décès

Mariage

Naissance

COSTA Paula Patricia, née le 22/06/2020

## Mairie

Vous pouvez contacter le secrétariat de mairie aux horaires ci-dessous :

Tél : 03 26 59 78 60

Email : [mairie.cuis@wanadoo.fr](mailto:mairie.cuis@wanadoo.fr)

	Sans rendez-vous
Lundi	10 h 00-12 h 30/ 13 h 30- 15 h00
Mardi	8h30-12h30
Jeudi	8h30-12h30
Vendredi	8h30-12h30

## Recensement militaire



Dans le mois qui suit leurs 16 ans, les jeunes gens (fille et garçon) de la commune de Cuis doivent se faire recenser afin d'être convoqués à leur journée d'appel et de préparation à la défense.

Se présenter en mairie avec la carte nationale d'identité et le livret de famille des parents.

***Ce document est exigé pour le passage de tout examen et du permis de conduire.***

## Dépôt de pain à la mairie

Pour un petit déjeuner familial ou un goûter gourmand, venez chercher votre pain à la mairie tous les jours entre 12 h 00 et 12 h 30. De cette manière, vous ravirez vos papilles tous en faisant vivre un commerce local.

Du Lundi au Vendredi, seules les commandes (pain, viennoiseries, gâteaux,...) sont honorées.

Le week-end, il est possible d'avoir du pain sans le commander. Les gâteaux et viennoiseries seront à commander la veille. Les pâtisseries et la brioche en particulier sont très prisées.

Boulangerie de Chouilly, M. et Mme BERTIN 03.26.55.40.45

Nous remercions les personnes du village qui viennent chercher leur pain faisant ainsi vivre le cœur du village.

Nous remercions également M. Bertin d'avoir assuré la distribution du pain chaque jour durant la période de confinement.



## Les autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

### Le permis de construire :

Le permis de construire concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol comme :

- Construction d'une maison individuelle
- Agrandissement d'une maison individuelle existante
- Piscine et abri de piscine
- Abri de jardin, garage, cabane...

### La déclaration préalable de travaux :

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire comme :

- Extension
- Portes, fenêtres, toiture...
- Transformation d'un garage en pièce d'habitation
- Construction nouvelle (abri de jardin, garage, clôture, portail...)
- Piscine

*Pour plus de renseignements, contactez la mairie*

## Aide de la commune au transport scolaire :

La commune participe au transport des collégiens à hauteur de 30 % de prise en charge du coût de l'abonnement soit 21 €. Pour se faire rembourser, il suffit d'apporter en mairie le justificatif de l'inscription et du paiement au transport scolaire ainsi qu'un RIB.

NB : la commune ne participe pas au transport des lycéens.

## Opération tranquillité vacances



Si vous vous absentez pendant les mois de juillet ou d'août, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Un formulaire est disponible en mairie.

Contre les cambriolages,  
ayez les bons réflexes!

ou



## La collecte des déchets

Depuis le lundi 23 mars 2020 :

Epernay Agglo Champagne se consacre à l'évacuation des **déchets essentiels** : les ordures ménagères, le recyclable (bac/sac jaune et bleu) et les biodéchets alimentaires de cuisine lorsque les usagers sont concernés.

**La collecte des déchets verts**, mise en place dans 13 des 47 communes de l'agglomération (Avize, Chouilly, Cramant, Cuis, Cumières, Epernay, Flavigny, Istres-et-Bury, Magenta, Mardeuil, Oiry, Pierry et Plivot), **n'est plus assurée jusqu'à nouvel ordre**. Les déchets verts doivent ainsi être apportés en déchèterie ou conservés sur la parcelle via le broyage, le compostage...

Ils ne doivent bien sûr pas être brûlés ou bien déposés devant chez soi.



A noter également :

Que la collecte de toutes les bornes à textiles est à nouveau assurée par Le Relais.

**Pour tout renseignements : contacter le service Prévention et Gestion des déchets au 03 26 56 47 15.**

Nous rappelons également que l'espace dédié à la récupération des verres ne doit recevoir ... que les verres dans les bacs prévus à cet effet. Une caméra de vidéosurveillance permet de connaître les auteurs des dépôts sauvages.



*Souriez, vous êtes filmés !!!*

## Distribution de masques

Une distribution de masques textiles et réutilisables, commandés par la commune, a été effectuée le vendredi 8 mai. Une permanence a également été mise en place le samedi 9 mai pour les personnes ayant eu un empêchement le vendredi.

Chaque habitant a été doté de deux masques homologués pour 30 lavages.



## Résumé des conseils municipaux

### Résumé du conseil municipal du 27 janvier 2020

Convention fourrière : une nouvelle convention fourrière est adoptée par le conseil municipal. Celle-ci permet à la mairie de respecter ses obligations légales en matière de divagation des animaux. La cotisation 2020 est de 0,35€/habitant.

Forêt de Cuis : un projet d'aménagement de la forêt communale est en cours par l'ONF.

### Conseil municipal du 20 mars 2020 pour l'élection du maire et des adjoints Annulée suite au Covid 19

### Résumé du conseil municipal du 27 mai 2020

#### Election du maire et des adjoints :

Maire : Monsieur Patrick BUFFRY

Premier adjoint : Monsieur Patrice Minet

Deuxième adjoint : Monsieur Didier Gimonnet

Troisième adjointe : Madame Nathalie Ciosek

#### Fixation des indemnités :

Maire = 991,80€ (100% du montant de référence)

1<sup>er</sup> adjoint = 385,05€ (100% du montant de référence)

2<sup>ème</sup> adjoint = 192,53 (50% du montant de référence)

3<sup>ème</sup> adjoint = 192,53 (50% du montant de référence)

Délégation du conseil municipal au maire de la totalité des délégations prévues par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, sachant que le conseil municipal exercera sa vigilance à chaque réunion du conseil municipal. Certaines délégations sont aussi attribuées aux adjoints.

### Résumé du conseil municipal du 8 juin 2020

\* Approbation des comptes 2019 dressés par le receveur municipal.

\* Vote du budget primitif 2020

\* Tarif concessions cimetière (inchangés) :

Concession simple : 175 €

Concession double : 420 €

Columbarium : 175 €

\*Tarifs salle des fêtes (inchangés) :

	Week-end	Journée	½ journée
Habitants	250	150	110
Extérieurs	460	/	/

NB : une caution éligible au moment de la location sera demandée (800€).

\*Vote des taux d'impositions 2020. Ceux-ci restent identiques à 2019 :

**Taux pour 2020 (à pression fiscale constante) : inchangés**

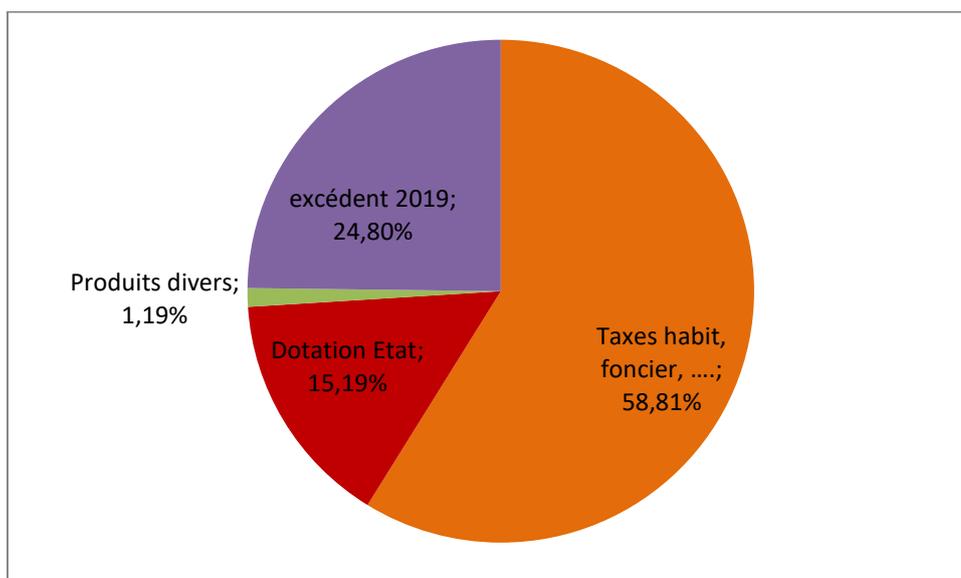
Taxe d'habitation : ne se vote plus car bientôt supprimée  
 Foncier bâti : 14,70 % (taux moyen départemental : 25,85%)  
 Foncier non bâti : 19,27 % (taux moyen départemental : 24,24%)

**Budget communal pour l'année 2020**

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	400 834	Idem ci-contre
Investissement	96 372	"
TOTAL =	593 753	"

**Sources des recettes de fonctionnement :**

- 1) Impôts et taxes pour 221 541€  
 Taxe d'habitation, sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti = 205 541€ (-1,9%)  
 Attribution de compensation de l'intercommunalité = 16 000€ (-10,4%)
- 2) Dotations de l'Etat pour 57 217€ (-5,9%)  
 (dotation forfaitaire, dotation solidarité rurale,...)
- 3) Produits divers pour 4 500€  
 (revenus d'immeubles et location salle)
- 4) Excédent du budget 2019 pour 93 426€



Ces ressources sont affectées aux dépenses suivantes :

- 1) Les charges à caractère général pour 143 112€ (stable)  
Il s'agit de l'électricité, gaz (20 000€ d'énergie), eau, carburant, désherbant, fournitures (d'entretien, de voirie, administratives), entretien des espaces verts (12 500€), de bâtiments (8 000€), de voies et réseaux (55 00€), annonces, repas des anciens (2 201,60 €), illuminations Noël (2 127,60 €), véhicules, assurances, frais postaux, téléphone,...
- 2) Les charges de personnel pour 89 300€ (salaires et charges) (+1,4%)  
Rappelons que la commune emploie un agent communal à temps complet, une secrétaire de mairie et un agent territorial à temps partiel.
- 3) Autres charges de gestion courante pour 58 900€ (+4,4%)  
Il s'agit des frais des écoles reversés à Cramant (35 000€), d'indemnités (indemnités aux élus 17 000€), de subventions aux associations pour 5 000€ (comité des fêtes 3 000€, familles rurales 1000€, les amis des écoles 400€, confrérie St Vincent 300€,...)
- 4) Intérêt d'emprunt pour 5 496€ (-11%)
- 5) Atténuation de produits et charges exceptionnelles pour 42 880 € (stable) dont :  
FNGIR (dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, la commune est perdante et doit verser 28 880€), fonds de péréquation intercommunales 12 000€, reversement de la totalité des produits issus de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises CVAE 2 000€
- 6) Virement en section investissement de l'excédent, pour 57 346 €

Sources des **recettes d'investissement** :

- 1) Virement du budget fonctionnement pour 57 346€
- 2) Excédent antérieur reporté pour 26 526€
- 3) Fond de compensation de la TVA pour 12 500€

Ces ressources sont affectées aux travaux suivants :

- Remboursement d'emprunt contracté pour les travaux de voirie pour 42 662€
- autres immobilisations corporelles pour 53 710€



## Fêtes et Cérémonies

### 8 Mai 2020

La traditionnelle cérémonie de commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 s'est tenue vendredi 8 mai 2020 sans public, en raison de l'épidémie de Coronavirus. Seules, quelques personnes étaient présentes : Thierry Faupin, Patrice Minet, Didier Gimonnet, Nathalie Ciosek à côté du Maire Patrick Buffry .

### Elections municipales

Au 1er tour des élections municipales 2020, sur les 318 inscrits, 148 personnes sont venues voter. Patrick BUFFRY recueille 140 voix.

Christophe DIDIER et Thierry Faupin recueillent 138 voix,

Denis Michel 137 voix,

Jérôme Grellet 136 voix,

Patrice Minet, Stéphanie Moreira et Jean-Guy Vallois 135 voix,

Nathalie Ciosek et Catherine Leclert 133 voix,

Didier Gimonnet 131 voix.

Lors de ce scrutin, 170 inscrits se sont abstenus. On enregistre 1 bulletin blanc et 0 nul.



En bas de gauche à droite : Catherine LECLERT, Patrick BUFFRY, Jean-Guy VALLOIS, Stéphanie MOREIRA, Nathalie CIOSEK

En haut de gauche à droite : Denis MICHEL, Jérôme GRELLET, Thierry FAUPIN, Patrice MINET, Christophe DIDIER, Didier GIMONNET

# COMMISSIONS COMMUNALES

le Maire est membre de l'ensemble des commissions.

## FINANCES (BUDGET – IMPOTS)

**Rapporteur** : Patrice MINET

Denis MICHEL  
Didier GIMONNET  
Thierry FAUPIN

## APPEL D'OFFRES

**Rapporteur** : Patrick BUFFRY

Patrice MINET (titulaire)  
Denis MICHEL (titulaire)  
Jean-Guy VALLOIS (titulaire)

## BOIS

**Rapporteur** : Patrice MINET

Patrick BUFFRY  
Thierry FAUPIN  
Jérôme GRELLET  
La participation à cette commission sera proposée à Monsieur Jean GRENETTE et Christophe ANDRIEUX comme expert bénévole.

## VOIRIES ET RESEAUX

**Rapporteur** : Patrick BUFFRY

Denis MICHEL  
Didier GIMONNET  
Jean-Guy VALLOIS  
Jérôme GRELLET

La participation à cette commission sera proposée à Messieurs Claude PALGÉ et Christophe DÉROUILLAT comme expert bénévole.

## BATIMENTS ET ACCESSIBILITES

**Rapporteur** : Catherine LECLERT

Christophe DIDIER  
Jean-Guy VALLOIS  
Thierry FAUPIN

## ACTION SOCIALE

**Rapporteur** : Didier GIMONNET

Nathalie CIOSEK  
Catherine LECLERT  
Christophe DIDIER  
Thierry FAUPIN

## AFFAIRES SCOLAIRES

**Rapporteur** : Christophe DIDIER

Catherine LECLERT  
Nathalie CIOSEK  
Stéphanie MOREIRA

## FETES ET RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS

**Rapporteur** : Catherine LECLERT

Thierry FAUPIN  
Jérôme GRELLET

### *Sous-commission :*

Sylvie AIGUIER  
VALERIE GRENETTE  
MARINETTE MOREAU  
Laurence MINET

## VIGNES

**Rapporteur** : Didier GIMONNET

Denis MICHEL  
Jean-Guy VALLOIS  
Christophe DIDIER  
Jérôme GRELLET

## CIMETIERE

**Rapporteur** : Didier GIMONNET

Patrice MINET  
Jean-Guy VALLOIS

## LISTE ELECTORALE

**Rapporteur** : Catherine LECLERT

Christian BRISSON  
Délégué du Tribunal de Gde Instance  
Jacqueline GENETTE  
Déléguée de l'administration

## PERSONNEL COMMUNAL

**Rapporteur** : Patrick BUFFRY

Les Adjointes  
Catherine LECLERT

## COMMUNICATION

**Rapporteur** : Christophe DIDIER

Catherine LECLERT  
Nathalie CIOSEK  
Stéphanie MOREIRA

Valérie GRENETTE  
Marinette MOREAU  
Dominique DUMONT

## Dimanche 1<sup>er</sup> Mars Repas au Millésium

Comme chaque année, nos aînés ont été invité à un repas dansant au millésium.

Au menu, ils ont pu déguster du filet de bar, un pavé de veau aux morilles, une trilogie de fromages et pour finir une pyramide pralinée avec sa glace au lait d'amande.

Ce repas a permis de se retrouver et de passer une belle journée.



## Saint-Vincent

Les vigneronns de Cuis ont fêté leur Saint Patron St Vincent le 25 janvier 2020 en l'église Saint-Nicaise de Cuis.

La bénédiction des brioches et du vin par le père Grégoire accompagné par notre diacre Gérard fût un moment festif et convivial.

La cérémonie a été suivie d'un vin d'honneur chez la famille Gimonnet.

Rendez-vous l'année prochaine.



Tous les participants ont fort apprécié le changement de lieu du dîner, chez Didier MICHEL.  
Le repas était à la hauteur du décor : SUPERBE.

## CROIX-NAVET

Erigés souvent au Moyen-Âge sur des lieux gallo-romains, à des carrefours de voies romaines, les calvaires représentent le Christ et les deux larrons sur le mont « Golgotha ». Ils permettaient le repère de sources.

Ces monuments ont tous une histoire. Pour ce qui est de la « Croix-Navet », elle est installée sur le chemin communément désigné « Sentier de Rome ».

Notre calvaire donne donc le départ à des sources nommées Blémonts, Pruche et Rome. Ces sources aboutissent sur le chemin des Meuniers ou Basses-Vignes.

La « Croix-Navet » très fatiguée, usée, a été remise en état. La voilà maintenant remise en place comme ressuscitée. Faisons en sorte de lui témoigner notre reconnaissance qui donnera un sens aux valeurs dans tous les domaines. C'est notre patrimoine qui porte les empreintes des vies passées.



## Entretien et réfection de la voirie communale

### Il existe 2 techniques pour remettre en état/entretenir une rue :

- Le « **bicouche** » : visuellement un gravillonnage

Il apporte une étanchéité à l'ancienne chaussée. Il prolonge la durée de vie d'un revêtement bitumineux à faible coût. Ce traitement de surface simple est une intervention d'entretien qui dure de 4 à 6 ans suivant le trafic.

Il nécessite un nettoyage soigné de la chaussée et de corriger le profil avec des matériaux d'ajouts, lorsque requis (reboucher les trous et les fissures) ; il ne peut s'appliquer que sur des chaussées qui sont globalement en bon état.

Les travaux consistent à épandre le liant bitumineux (goudron) puis les graviers en compactant légèrement, sans vibration, le nouveau revêtement. Il faut prévoir un balayage du surplus de graviers quelques jours après la fin des travaux. Le temps de blocage de la voie est court

- L'« **enrobé** » : visuellement un macadam

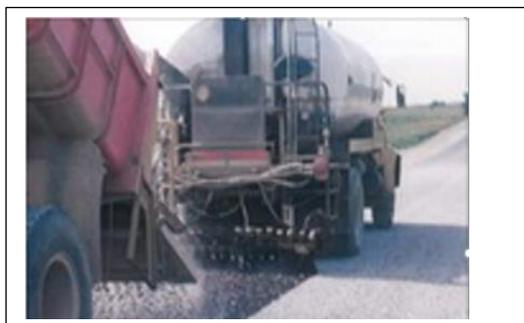
C'est un matériau très résistant qui supporte le passage fréquent de véhicules. Sa durée de vie est particulièrement longue : 10 à 20 ans selon le trafic et davantage avec un entretien adapté.

Il nécessite de décaper totalement l'ancien revêtement et de préparer les points de niveau ; le sol doit être stabilisé par une fondation (empierrage, grève, ciment...)

Les travaux consistent épandre l'enrobé (mélange de sable, de graviers et d'un liant goudron/bitume) et à égaliser les quantités selon les points de niveau puis à compacter fortement, en vibration, le revêtement.

Le temps de blocage de la voie est de plusieurs jours à plusieurs semaines selon l'ampleur des travaux avec un temps incompressible de refroidissement/stabilisation.

#### Le gravillonnage :



#### L'enrobé :



#### Le choix de la technique employée :

- Il dépend tout d'abord du prix : la pose d'enrobé coûte 10 à 20 fois plus chère que le gravillonnage.
- Il dépend de l'état de dégradation de la chaussée ou si des travaux importants pour les réseaux enterrés sont réalisés : au-delà d'un certain seuil de dégradation seul un décapage et la repose d'enrobé est possible (elle peut être partielle si seule une zone de la voie est fortement dégradée).
- Il dépend du financement : le financement vient pour une grande partie du budget de la commune et de quelles subventions (difficiles à obtenir) ; la réfection complète d'une voie oblige quasi automatiquement à recourir à l'emprunt au vu des montants en jeu.

#### Les critères de priorité :

- Le taux de fréquentation de la voie / le nombre de personnes desservies,
- Les autres travaux (sur les réseaux) prévus : on ne fait pas pour casser l'année qui suit,
- La possibilité/capacité de financement de la commune.

A l'occasion de la réfection complète d'une voie en enrobé une option peut être proposée aux riverains (dans la mesure du possible) : Si le riverain paie les bordures de trottoirs la commune paie la pose.

## Occupation et utilisation de la voirie communale

La voirie publique est un bien commun, source de droits mais aussi de devoirs, dont chacun peut faire un usage paisible et adapté, à condition de ne pas gêner les autres. Elle est réservée à la circulation et toute autre occupation en est strictement réglementée.

Le trottoir est un domaine public dont l'habitant a l'obligation de son entretien devant chez lui. Cette charge d'entretien du trottoir ne lui donne pas pour autant un droit particulier d'occupation pas plus que la voie elle-même ou toute autre partie du domaine public.

### Petits rappels :

- Si le stationnement des voitures est interdit dans la rue ou sur le trottoir, il l'est également pour l'habitant devant chez lui, même si c'est lui qui a la charge de son entretien !  
En cas de stationnement sur le trottoir dont l'habitant a la charge (devant chez lui), devant une entrée carrossable (même la sienne) ou encore à moins de 5 mètres d'un carrefour, le véhicule peut être verbalisé. Dans tous les cas le stationnement ne doit pas constituer une gêne à la circulation, tant des véhicules que des piétons, et encore moins constituer un risque pour les autres usagers. *Ci-dessous, stationnements interdits.*



- Si le stationnement est autorisé devant l'habitation, la place située devant le logement n'est pas réservée à l'habitant.
- En cas de stationnement sur la voie publique d'un véhicule non assuré ou encore d'un véhicule « ventouse » (une voiture immobile plus de 7 jours sur la voie publique), le propriétaire s'expose à une amende voire à l'enlèvement et à la mise en fourrière à ses frais.



- L'entrepôt des poubelles ou de tout autre objet sur le domaine public (rue/trottoir/etc.) ne peut également y être que ponctuel et ne doit pas perturber le passage des piétons ni la circulation des véhicules. Ainsi la sortie des poubelles ménagères et sélectives n'est autorisée qu'aux dates où les éboueurs passent pour les ramasser : de 19 h 00 la veille à 7 h 00 le matin du ramassage ; sinon le propriétaire s'expose à une contravention.
- L'occupation du domaine public pour une activité telle que brocante, mise en place d'un échafaudage pour travaux, etc. doit faire l'objet d'une autorisation de la mairie, sous peine de sanction.
- **Si une entreprise ou une personne est responsable d'une dégradation anormale (qui dépasse l'usure liée à la simple circulation) d'une voie communale elle se verra imposer une contribution spéciale à hauteur du coût de la remise en état.**

**Références légales : Code de la route et articles R632-1, R633-6, R635-8 et R644-2 du code pénal et L141-9 du code de la voirie routière.**

## Le site Internet du village est en ligne à l'adresse « [www.cuis.fr](http://www.cuis.fr) »



Il a pour mission d'informer nos habitants des actions et des activités de notre commune et de promouvoir le dynamisme de notre village.

Plusieurs rubriques sont éditées :

- Actions du conseil municipal (travaux en cours...)
- Enfants et Jeunesse (écoles, accueil de loisirs...)
- Informations pratiques (secrétariat, service de la mairie...)
- Services municipaux (déchets, transport, salle des fêtes...)
- Vie associative (Familles Rurales, Comité des fêtes, Comité Saint-Vincent...)
- Tourisme/Hébergement
- Vie économique
- ...

**RAPPEL :**

Nous invitons toute personne ayant une activité économique sur Cuis (siège social, ...), une activité associative (Président d'association), une activité artistique (Peintre, sculpteur, musicien...) et désirant être référencé (gratuitement) sur le site à remplir un formulaire à la mairie.

Ce formulaire a pour but de préciser votre activité économique (champagne, prestation viticole, informatique, hébergement, esthétique, ...), votre activité associative, culturelle ou sportive, vos coordonnées (téléphone/adresse), votre adresse-mail et éventuellement votre site internet (un lien pourra être mis en place).

Ce service totalement gratuit permettra une lisibilité plus éclairée sur notre commune.

## Nos loges de vigne !

Les loges de vigne sont de petites constructions rurales isolées et généralement construites de pierre sèche. Autrefois présentes dans le vignoble, elles sont aujourd'hui de plus en plus rares. A l'origine, souvent construites au 19<sup>ème</sup> siècle, elles permettaient aux propriétaires de ranger quelques outils, de préparer la bouillie bordelaise, de s'abriter lors d'une pause ou en cas d'orage, de se rafraichir...

Aujourd'hui et depuis plusieurs décennies, les loges de vigne ne sont plus utilisées par les vignerons du fait de la modernisation du matériel et de l'accès rapide aux terres. Elles sont abandonnées petit à petit, et ne servent qu'à entreposer quelques piquets et du fil de fer. Les toitures se dégradent, la végétation les envahit, le bâtiment s'érode et finit par s'écrouler tout seul. Parfois, d'autres sont rasées par leurs propriétaires afin de gagner quelques mètres carrés de culture ou éviter qu'elles soient squattées. Elles sont aussi détruites pour des travaux routiers. (Source : Stéphane LEBRETON site [www.cabanesdevignes.fr](http://www.cabanesdevignes.fr))

Et pourtant ces constructions que le promeneur regarde souvent avec indifférence sont les témoins de vies passées, de complicités échangées et peut-être plus encore ! Elles font partie intégrante de notre patrimoine viticole.

Selon les régions, elles portent des noms différents : cabane, baraque, cadole, cadeule, loge... Des associations sont spécialement créées pour les recenser voire les restaurer... il ne s'agit plus de petits tas de pierres !

Participez au jeu des 7 loges de vigne pour gagner (voir page 25)

### Les loges de vigne

Dès l'aube, le paysan-vigneron, l'homme des sapins quittait sa montagne. Il parcourait le long chemin conduisant aux premiers balcons surplombant la plaine, tout en martelant de ses éclots<sup>1</sup> le sol pierreux retrouvant sa loge de vigne entourée de ses vieux ceps nouveaux.

**Loges de vigne** campées comme des sentinelles, compagnes des plantations, ces vignes, filles des hommes à qui Dieu a donné, avec l'aide du travailleur, vigueur et générosité.

**Loges de vigne**, sécurisantes lors des orages, des tempêtes et des grandes froidures, le vigneron savait éclairer un feu de sarments, profitant d'une saine chaleur pendant la tourmente.

**Loges de vigne**, lieu de rencontre des jeunes bergères sages et pures comme leur troupeau de blancs moutons défendant leurs avantages en proie à l'attaque des jeunes amoureux entreprenants.

**Loges de vigne**, havre du travailleur y trouvant chaleur en hiver et fraîcheur en été, table pour y prendre un repas bien mérité suivi d'un somme réparateur.

**Loges de vigne**, refuge des amants, n'avez-vous pas connu quelques amours coupables, mais vous avez su garder les secrets ; et derrière vos murs épais, Dieu seul le sait.

**Loges de vigne**, où pêle-mêle étaient entreposés tous les outils de labour, de l'indispensable sécateur en passant par l'escofine<sup>2</sup>, la sulfateuse et sans oublier la bêche et la triandine<sup>3</sup>.

Pauvres loges de vigne, cinquante ans se sont écoulés.

Entourées de buissons, vous êtes bien décaties.

Tuiles et portes brisées, vous nous inspirez la pitié.

Le bon vieux temps des loges tomberait-il dans l'oubli.

Extrait de : André Berger, "L'homme qui aimait les arbres", préface de Georges Ziegler, Village de Forez, 2000 <sup>1</sup> Sabots. <sup>2</sup> Scie égoïne. <sup>3</sup> Pioche à trois dents.

Nos cabanes ont encore beaucoup de secrets à révéler. Tout repose sur la valorisation et la médiation du patrimoine.



ASSOCIATION DE 5 VILLAGES  
DE LA CÔTE DES BLANCS

Pas d'activité pour l'association au cours de ce premier semestre.

Vu le peu de participants aux deux derniers carnivals, nous avons décidé de ne pas l'organiser cette année.

Les cours de gymnastique volontaire n'ont plus été assurés suite au confinement.

Notre Bébé Broc du 5 avril a été annulée suite au confinement.

Deux manifestations sont prévues pour le second semestre, la Bébé Broc en octobre et la soirée Beaujolais en novembre. Leur organisation dépendra des règles sanitaires en vigueur liées au COVID-19.

Retrouvez nous sur Facebook : « Familles Rurales Cuis »  
Valérie GRENETTE au 06.07.19.58.67

## **Comité des Fêtes**

*Appel à candidature  
pour faire revivre le  
comité des fêtes*

*Pour tout renseignement contacter la mairie de Cuis ou Thierry FAUPIN au 06.69.69.73.47*

## Résumé de livres, pour vous donner envie...

### Da Vinci Code (Dan Brown)

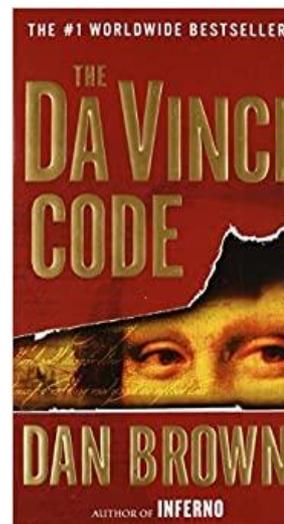
Livre envoutant,

De passage à Paris, Robert Langdon, Professeur à Haward est appelé d'urgence au Louvre, en pleine nuit.

Jacques Saunière, conservateur en chef est retrouvé assassiné, près du cadavre, un message codé.

Jacques était membre du Prieuré de Sion (société secrète).

Robert et Sophie Neveu (brillante cryptographe membre de la police) s'associent pour chercher la vérité longtemps cachée par la Chrétienté.....



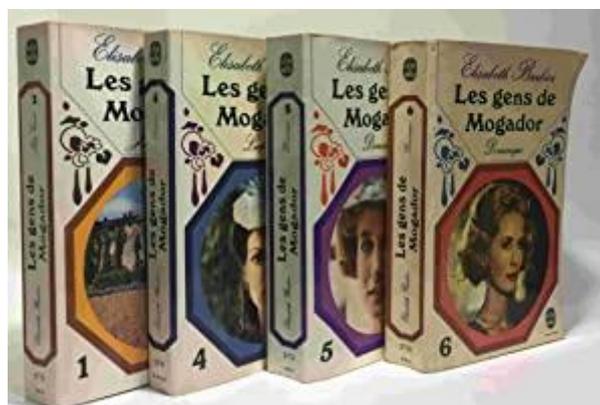
### Les gens de Mogador (Elisabeth Barbier) Tome 1 2 3 4 5 6

Dans les années 1850, la vie de madame Angellier, son mari Alfred, sa fille ainée Julia.

Julia refuse d'épouser l'homme que son père a choisi pour elle. Son père la renvoie au couvent.

Julia doit attendre de longues années et sa majorité pour épouser l'homme qu'elle aime.

Puis viendra la maladie, la mort, la guerre .....



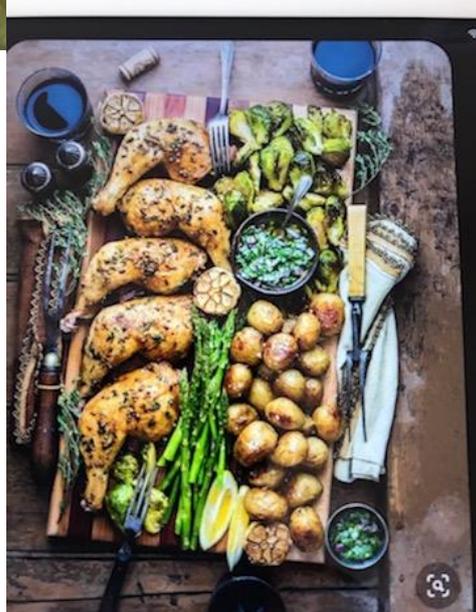
## Partage et convivialité autour de la table

Après des semaines derrière nos écrans, confinés à la maison, il est l'heure de nous retrouver en famille et entre amis.

C'est pourquoi, il nous a semblé important de « marquer le coup » en proposant des idées de présentation pour des moments de partage et de convivialité, plutôt que des recettes.

N'oubliez pas que le déconfinement est à consommer avec modération, soyez toujours vigilants.

Toute l'équipe vous souhaite d'excellents moments.



# **l'AGENDA :**

Sous réserve des mesures gouvernementales liées au COVID-19

**4 octobre**

*21 ème Bébécroc (familles rurales)*

**31 octobre**

*Halloween (familles rurales)*

**11 novembre**

*Cérémonie au monument aux morts*

**21 novembre**

*Soirée beaujolais (familles rurales)*



SOLUTION du JEU du numéro précédent

Il s'agissait de trouver le titre de ces films cultes.



1. Les Tontons Flingueurs



2. Le Dîner de con



3. Les Visiteurs 1



4. Harry Potter 2



5. Cent mille dollars au soleil



6. Le Corniaud



7. Le grand blond avec une chaussure noire



8. SOS fantômes Ghostbusters



9. L'aventure c'est l'aventure



10. La Grande Vadrouille



11. Forrest Gump



12. La ligne verte

Bravo au gagnant, Mme Roxane COURTIN, qui gagne 1 bouteille de champagne, offerte par la mairie.

Merci aux participants : Mme Michèle QUINON et M. Alain CARTON.



# Jeu des 7 loges de vigne

Positionnez par leur chiffre les loges de vigne et aménagement viticole qui jalonnent notre commune sur la carte suivante. Bonne promenade pour une (re)découverte de notre patrimoine viticole !

①



②



③



④



⑤



⑥



⑦



⑧



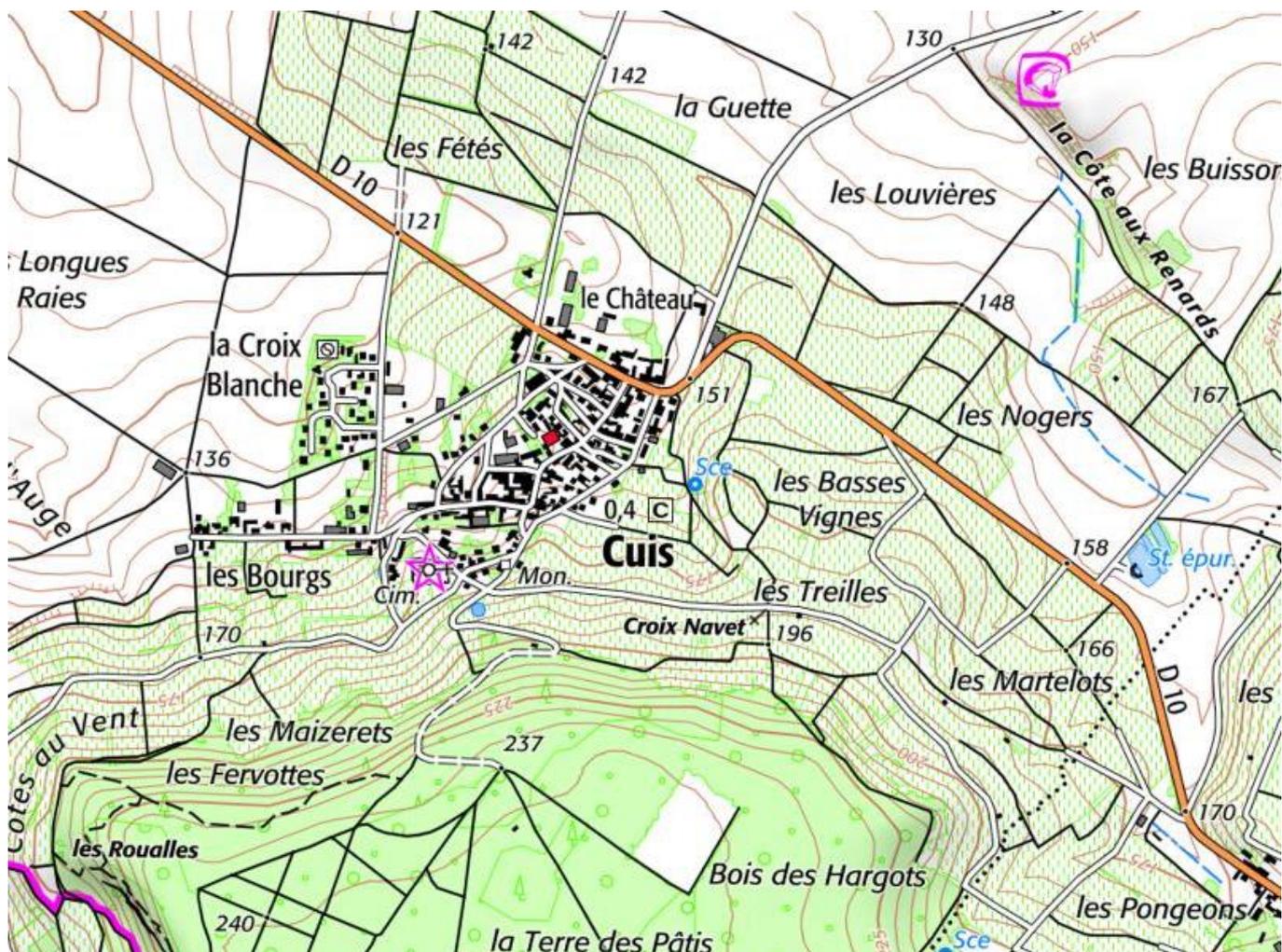
⑨



⑩



## Je réponds !



Envoyez vos réponses par courrier en mairie, ou sur la boîte mail du journal.

« [lecho.des.musettes@orange.fr](mailto:lecho.des.musettes@orange.fr) »

Pour tout courrier : « commission communication », mairie de Cuis.

Ont participé à la rédaction des articles :  
Catherine, Christophe, Dominique, Nathalie, Stéphanie, Thierry, Valérie